

9
RAN DO et DECOUVERTE
38440 ST JEAN DE BOURNAY
Marylor BRAIZAT
90 , Route des Valaises
38440 Villeneuve de Marc
Tél : 06 14 39 10 92
Affiliation FFRP 04421



NOTICE D'INFORMATION et D'INSCRIPTION

St Jean de Bournay, le 10 décembre 2025

SEJOUR EN ITINERANCE DE 4 JOURS DE RANDONNEES

DU JEUDI 6 AOÛT 2026 AU DIMANCHE 9 AOÛT 2026

POUR LE TOUR DE L'AIGUILLE DU FRUIT

La sortie est ouverte aux adhérents de l'Association, inscrits à l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la **licence FF Randonnée en cours de validité** avec assurance ; Ouverture possible à d'autres licenciés FF Randonnée avec licence en cours de validité avec assurance RC ou plus, ou d'un **titulaire du « Pass-Découverte »** dont la validité couvre la totalité du séjour.

Difficulté du parcours : difficile (IBP > 100). Réservé à des adhérents pouvant faire 1000 m de dénivelés positifs et 6 heures de marche par jour.

Nombre de participants : 12 au minimum, 14 au maximum

Dates : du jeudi 6 août 2026 au dimanche 9 août 2026

Déplacements : voitures personnelles avec covoiturage

ANIMATRICES

Annick CHAPOT : 0687860034- annick.chapot38@gmail.com

N° licence : 0706298P BF délivré par le Comité Départemental Isère le 7/10/2011

Et de :

Anne PILVEN : 07.66.87.07.00 – apildtor@yahoo.fr

N° licence: 1141960E BF délivré par le Comité Départemental Isère le 24/09/2022

PROGRAMME :

Jour 1 : Du parking du lac de la Rosière à Courchevel au refuge des lacs Merlet

Distance : 9 km

Dénivelé + : 965 m

Dénivelé - : 99m

IBP : 80

Départ du lac de la Rosière à 1537m joyau turquoise niché au pied des falaises de la dent du Villard, en direction du refuge des lacs Merlet à 2419m en passant par le sentier botanique. Après une monte régulière on arrive au refuge du Grand Plan, halte idéale avant l'ascension vers les lacs Merlet entourés d'un cirque minéral grandiose.

Jour 2 : Du refuge des lacs Merlet au refuge du Saut

Distance : 12 km

Dénivelé + : 723 m

Dénivelé - : 1004m

IBP : 103

Au départ du refuge, l'itinéraire grimpe vers le col de la Platta, puis rejoint le col de Chanrossa (2520m). D'ici on embrasse les glaciers de la Vanoise et la vallée de Courchevel. Après une descente rapide, la montée reprend vers le col du Fruit à 2510m offrant une vue spectaculaire sur l'aiguille du Fruit et la Grande Casse. La dernière partie de l'étape travers le vallon du Fruit où se niche le lac des fées avant d'arriver au refuge du Saut à 2138m.

Jour 3 : Du refuge du Saut au refuge de Grand Plan

Distance : 8 km

Dénivelé + : 689 m

Dénivelé - : 544 m

IBP : 90

Au départ du refuge, la montée matinale conduit au col des Chanrouge à 2529m, puis sentier panoramique jusqu'au col du Râteau à 2688m point culminant de la journée. Descente technique qui nous mènera au lac du Râteau à 2441m, un écrin de nature sauvage dominé par des parois calcaires impressionnantes. Arrivée au refuge de Grand Plan à 2285m.

Jour 4 : Du refuge de Grand Plan au parking du lac de la Rosière

Distance : 16km

Dénivelé + : 948m

Dénivelé- : 1677m

IBP : 136

Cette dernière journée est l'une de plus spectaculaires avec des passages en crête offrant une vue imprenable sur les Alpes. L'itinéraire débute par l'ascension du col des Saulces à 2456m puis le col de la Grande Pierre, le sentier longe ensuite les crêtes du Mont Charvet avant d'atteindre le col de la Dent. L'ultime portion suite l'arête aérienne jusqu'au sommet de la dent du Villard à 2285m offrant une vue panoramique sur le Mont Blanc et la Vanoise. La descente finale s'effectue sur le sentier des Pins qui nous ramène au lac de la Rosière.

Possibilité d'un autre parcours à partir du col des Saulces, continuer pour le col des Mey, traversée sous la brèche de la Portetta, un passage mène au col de la Grande Pierre où on rejoint l'autre itinéraire. Cet itinéraire rajouterai 2km= 18km. A voir sur place en fonction du groupe.

HEBERGEMENT :

3 nuits en refuge gardé :

Refuges des lacs Merlet, du Saut, de Grand Plan

Les pique-niques seront fournis par les refuges.

COÛT DU SÉJOUR :

Le coût du séjour sans covoiturage est fixé entre 185€ et 197€ par personne, en pension complète,

- **Ce prix comprend :**
 - La pension complète pour quatre jours
- **Ne sont pas compris :**
 - La fourniture du pique-nique du premier jour et peut-être du deuxième ?
 - Les déplacements
 - Les boissons
 - Les dépenses personnelles.
 - **Les assurances facultatives (non souscrites par le groupe)**
 - **D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme « compris ».**

INSCRIPTIONS :

Les inscriptions seront ouvertes à compter du jour de l'Assemblée Générale le **dimanche 14 décembre 2025**. Le nombre maximum est de 14 adhérents pour ce séjour. Une liste d'attente sera établie en cas d'atteinte de ce nombre.

Remplissage du bulletin d'inscription, avec dépôt **d'un chèque d'acompte de 80 euros** à remettre à Annick Chapot dans sa boîte aux lettres au 24 bis rue Bayard 38440 St Jean de Bournay, ou à Anne Pilven ou au cours des randonnées.

ASSURANCES FACULTATIVES :

Pas d'assurances facultatives

PAIEMENTS :

A l'inscription, les participants donneront 1 chèque d'acompte :

- 1^{er} acompte : **80 euros**, présenté en banque fin mai 2026
- 2^{ème} acompte : **80 euros**, présenté en banque début juillet

Le coût du covoiturage n'est pas intégré dans le prix. Tous les chèques doivent être faits à l'ordre de l'Association «Rando et Découverte».

Avant le départ, possibilité d'annuler son inscription selon les conditions ci-dessous ou de se faire remplacer.

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES :

Inscriptions prises en compte dans l'ordre d'arrivée.

DISPOSITIONS CONCERNANT LES DÉPLACEMENTS :

Les déplacements se feront en covoiturage : 344 km+ 27€ de frais d'autoroute (ou plus si augmentation en 2026) environ 34,50€, calcul sur la base de 4 personnes / voiture.

FRAIS DE RESOLUTION OU D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION :

Chaque adhérent défaillant a la possibilité de proposer aux Animateurs un remplaçant pour ce séjour, sous réserve que celui-ci soit adhérent à Rando et Découverte et sous réserve de l'approbation des Animateurs. En cas d'annulation, ça dépendra s'il y a des pénalités au niveau des refuges, auquel cas la personne qui a annulé paiera cette pénalité. Juste une information concernant les arrhes qui sont de 10€/personne à la réservation et qui seront gardées en cas d'annulation à moins de 48h et au-delà des 48h les arrhes sont

transformées en avoir.

DIVERS :

Selon les conditions climatiques sur place ou autres aléas, les randonnées prévues pourront être modifiées.

Selon les conditions sanitaires, le séjour pourra être modifié ou annulé.

En cas d'annulation, le remboursement pourra se faire selon les prescriptions gouvernementales. Elles ne pourront en aucun cas donner lieu à une compensation financière.

CESSION DU SEJOUR :

Avant le départ, un randonneur peut céder sa place à un autre participant titulaire d'une licence FFRandonnée valide ou d'un Pass Découverte valide et validé par les animatrices en charge du séjour et de la présidente selon les capacités de la personne.

Les sommes versées seront remboursées au participant démissionnaire. Le participant remplaçant devra remplir aussitôt un bulletin d'inscription en double exemplaire et s'acquitter sans délai du montant du séjour.

BULLETIN D'INSCRIPTION Randonnée Itinérante du Tour de l'Aiguille du Fruit

Nom :

Prénom :

Numéro licence :

Exigences particulière du randonneur (allergies) :

certifie avoir pris connaissance des conditions générales de vente ci-dessus, que je déclare accepter sans réserve, sauf exigences particulières ci-dessus.

Apposer ci-dessous la mention « Lu et approuvé »

Fait à :

Le :

Signature